

**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE GANSHOREN**Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal**Présents**

Erik Van Den Berghe, *Président* ;
Jean-Paul Van Laethem, *Bourgmestre* ;
Karima Souiss, Chantal De Saeger, Aldo Alu, Quentin Paelinck, Philippe Beghin, Lara Thommes,
Echevin(e)s ;
Marc Delvaux, Khadija El Mahyaoui, Abderrahim Cherké, Béatrice Biata-Kabongo, Kristine
Bormans, Hatim El Asri, Veerle Eygenraam, Theresia Feldmann, Maguy Ikulu, Gaël Mukiza,
Alexandra Pasaliu, Arne Smeets, Lamiae Touijer, *Conseillers communaux* ;
Caroline Van de Walle, *Secrétaire Communal* .

Excusés

Lionel Van Damme, Serge Janssen, Mélissa Amirkhizy, Romain Beaumont, Yves Leleux, David
Stegen, Marleen Van Vreckem, Monica Ciufu, *Conseillers communaux*.

Séance du 20.11.25

**#Objet : Nouveau règlement des recrutements, promotions et de la mobilité interne - Entrée en
vigueur au 1er janvier 2026 #**

Séance publique

Ressources Humaines**LE CONSEIL,**

Vu le règlement sur les conditions de recrutement et de promotion du personnel administratif,
technique, ouvrier et de la bibliothèque ;

Considérant que le règlement actuel a été entièrement revu et restructuré de telle sorte qu'il constitue
un nouveau règlement ;

Considérant que les conditions de recrutement et de promotion ont en outre été mises à jour
notamment pour correspondre davantage à l'évolution du statut des membres du personnel de
l'administration ;

Considérant que les modalités de mobilité interne sont désormais clairement stipulées et circonscrites
;

Considérant que ce nouveau règlement entrera en vigueur le 1er janvier 2026 ;

Vu le protocole d'accord signé par les organisations syndicales ;

DECIDE :

1.- D'approuver le nouveau règlement des recrutements, promotions et de la mobilité interne qui
entrera en vigueur le 1er janvier 2026.

2.- Le présent Règlement abroge toutes les dispositions antérieures en la matière.

Le Conseil approuve le point.

21 votants : 18 votes positifs, 3 abstentions.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire Communal,
(s) Caroline Van de Walle

Le Président,
(s) Erik Van Den Berghe

POUR EXTRAIT CONFORME
Ganshoren, le 21 novembre 2025

Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,

Caroline Van de Walle

Jean-Paul Van Laethem